

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001047-204

DATE : 8 octobre 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

ADRIAN KHAZAIY

Demandeur

c.

HP CANADA CIE
HP INC.

Défenderesses

JUGEMENT
(Demande de modification)

[1] **VU** la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant*, produite au dossier de la Cour le 26 février 2020;

[2] **VU** l'absence de réponse à ce jour à la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant*;

[3] **VU** la *Demande pour obtenir la permission de modifier la demande pour autorisation d'exercer une action collective* du 7 octobre 2020, laquelle vise essentiellement à ajouter un défendeur, soit HP inc.;

[4] **VU** les pouvoirs du Tribunal, lorsque l'action collective n'est pas encore autorisée, de s'assurer que les modifications proposées à ce stade sont pertinentes à l'analyse des conditions énumérées à l'article 575 du *Code de procédure civile* et d'appliquer, à cette fin, l'article 585 du *Code de procédure civile*¹;

[5] **VU** que les modifications proposées en l'espèce satisfont aux critères des articles 206 et 207 du *Code de procédure civile*;

[6] **VU** l'intérêt des membres visés par la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et celui de la justice.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **ACCUEILLE** la *Demande pour obtenir la permission de modifier la demande pour autorisation d'exercer une action collective*;

[8] **AUTORISE** le demandeur à modifier sa *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant* selon la *Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant* du 7 octobre 2020 déjà produite au dossier de la Cour;

[9] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**

CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

M^e Jean-Philippe Caron
M^e Johanna Sarfati
M^e Alessandra Esposito Chartrand
CALEX LEGAL INC.
Avocats du demandeur

Audition sur dossier : 7 octobre 2020

¹ *Attar c. Red Bull Canada ltée*, 2017 QCCS 322, par. 21.